

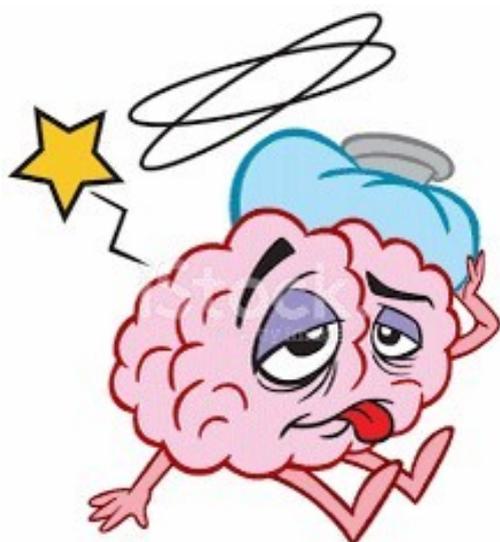
Publicité Foncière et Enregistrement : un point d'étape

La Publicité Foncière et l'enregistrement sont touchés par de nombreuses réformes structurelles et applicatives. Les personnels ne cessent de subir ces incessantes modifications dans les méthodes de travail, dans l'utilisation des outils applicatifs. C'est pourquoi nous faisons un point en cette fin d'année 2023, avec l'analyse de documents de l'administration sur ces deux missions.

GESFIE : encore un applicatif créé par « briques »

La DGFIP envisage à terme un remplacement de Fidji par un nouvel applicatif : GESFIE. Dans un contexte marqué par les nombreuses difficultés de l'applicatif GMBI, par le report de la facturation électronique, Solidaires Finances Publiques ne peut que s'inquiéter du développement d'une nouvelle application métier aussi structurante.

Le choix de son développement semble être une fois de plus copié sur la méthode « devops ». Cette démarche vise à une flexibilité facilitée par une montée en charge progressive, brique par brique, avec des allers-retours constants entre utilisateurs et services de développement. Si *Solidaires Finances Publiques* est favorable à la prise en compte des réels besoins exprimés par les collègues utilisateurs des applications, la mise en route des applicatifs ne doivent pas être précipitées sous prétexte qu'ils pourraient être corrigés et améliorés après sa mise en exploitation. Les collègues de l'informatique sont trop souvent tributaires de décisions politiques les contraignant à développer des outils dans l'urgence. Cette situation n'est pas acceptable.



Démarche UX

Une démarche, répondant au nom de UX a été engagée auprès de personnels des SPFE, dont on ne connaît ni le grade ni le service ni le ressort géographique. Nous n'avons pas idée non plus de la fréquence à laquelle ils sont contactés ni comment sont appréhendés leurs retours, leurs remarques. *Solidaires Finances Publiques* exige que la prise en compte des besoins des collègues et utilisateurs ne soient pas qu'une case à cocher et qu'elles répondent bien aux besoins des personnels et des services pour exercer au mieux leurs missions.

Le remplacement de FIDJI sera très impactant pour les collègues. Sans être opposés aux réformes applicatives, encore faut-il que la DGFIP prenne le temps de mettre en

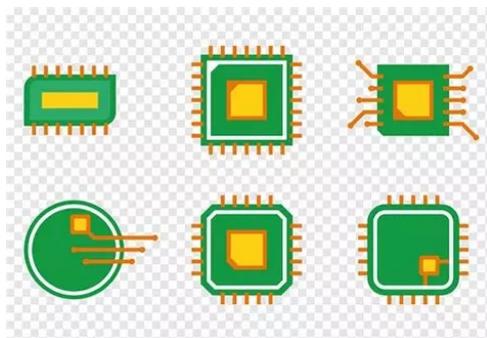
place ces nouvelles procédures informatiques. Elle doit s'assurer que tout fonctionnera du premier coup, l'impact d'un loupé sur les missions, sur les rentrées d'argent et sur les liaisons avec les usagers et les notaires sera important, et immédiat.

Elle doit également réfléchir en amont aux solutions à mettre en place si la mise en exploitation ne fonctionnait pas.

Pour le moment sont envisagées notamment, en plus des fonctionnalités liées aux missions de Publicité foncière, la gestion des habilitations dans Madrhas, la mise en place de la traçabilité, la refonte des écrans (et non la simple reprise à l'identique), la reprise du module fusions, la création d'un service de télé-réquisitions pour les usagers, la connexion avec CHORUS, ou encore la liaison automatique FIDJI-MAJIC qu'il est important de conserver.

L'enregistrement intégré

Nouveauté de cette application, le module liée à l'application e-enregistrement devrait être raccordé au futur applicatif GESFIE. Solidaires Finances Publiques s'inquiète d'entremêler applicatif métier et obligation télédéclarative. L'exemple de GMBI reste fortement ancré. Se posent d'emblée plusieurs questions, comment seront répartis les missions entre SNE et les services ? Les imprimés seront-ils compréhensibles ?



Selon les termes de la fiche dédiée : « La prise en compte des télédéclarations de successions payantes s'accompagne d'évolutions majeures destinées à assurer un contrôle de la liquidation et un contrôle sur les sommes (acomptes ou solde) réellement versées (Ce contrôle est actuellement réalisé par les agents). La mise en place de ces nouveaux contrôles et des flux de paiement nécessitent le recours à la calculette CAFEE (Calculette des Formalités de l'Enregistrement) et à des briques de la future application GESFIE : comptabilité, recouvrement, dépense, enregistrement, habilitations, traçabilité ».

Solidaires Finances Publiques exige que l'humain reste la clé des missions comptables et qu'elle ne se hasarde pas à des velléités d'industrialisation ou d'automatisation des missions comptables au sein des services de Publicité Foncière et d'enregistrement. La prise en compte d'un acte, d'une déclaration, d'un acte de la vie d'une société est tout sauf une simple mission comptable.

Les SAPF et leur évolution

Les SAPF ont été instaurés à la DGFIP dès le 1^{er} septembre 2021. *Solidaires Finances Publiques* s'était de suite opposé à un dispositif supprimant des emplois dans les SPF pour les relocaliser dans des antennes régionales dites d'appui. Dès leurs mises en places, ces services furent confrontés à des emplois non pourvus ainsi qu'à un manque d'expérience avec nombre de collègues sans connaissance des missions de Publicité foncière. La DGFIP s'orientait, avec le développement du travail à distance, vers du travail de masse. Expérimenté auparavant par les collègues de la BNIPF (brigade nationale d'intervention de publicité foncière) l'objectif assumé n'était plus tant de s'assurer de la qualité du fichier immobilier mais bien de valider en masse pour réduire les délais de publication.

Les agents de la deuxième vague de SAPF ont, pour certains, été formés pas ceux qui avaient un an d'expérience or, la maîtrise de la PF demande aisément 4 années de pratique.

Du point de vue des emplois, ils sont implantés chaque année jusqu'en 2026. Les emplois implantés ne sont pas des créations mais bien des emplois pris sur les SPF des métropoles d'export avec un an de décalage. Ces reprises d'emplois interviennent chaque année à compter de l'année 2022 et jusqu'en 2027. Les volumétries sont conséquentes et vont dégrader le service public de proximité tel que nous le défendons.

Ces transferts d'emplois vers des SAPF ont déjà mobilisé et entraîné la contestation des personnels dans les départements 31 ou 34.



Quelles missions?

Aujourd'hui les missions des SAPF sont principalement les suivantes :

La première, comme nous l'avons déjà précisé, est la mise à jour du fichier immobilier de SPF. Dans le but de réduire les délais de publication, le SAPF gère une partie des travaux de publication des actes.

Les autres concerneraient le soutien et l'expertise. Ils seraient apportés majoritairement à distance sur certaines formalités et parfois sur place avec une aide concernant les méthodes de travail.

Maintenant, le conditionnel est de mise. Comment un service extérieur pourrait-il prendre la main sur un SPF ancestral qui ne connaît pas de problème de compétence, mais seulement un problème de manque d'agents ? Comment un chef de service local accepterait-il cette ingérence ?

Là encore on reconnaît le manque de respect des agents inhérent à nos têtes pensantes qui arrivent dans le même temps à manquer de respect envers leurs cadres.

Et il ne faut pas oublier que l'expertise était avant dévolue en partie aux brigadières et brigadiers de la BNIPF. Ces personnels expérimentés et techniciens de la Publicité foncière étaient missionnés sur des SPF en fonction des besoins des services. La DGFIP les a également « sacrifiés » sur l'autel de réduction des coûts et notamment des frais de déplacement.

Dans les faits, le travail de soutien opéré par les SAPF est plus marginal. Si le PNSR est mobilisé sur ce sujet nombre de SAPF sont surtout mobilisés pour la mise à jour du fichier immobilier. Par ailleurs, l'idée d'expliquer à un SPF comment organiser le travail procède d'une vision très descendante de la DG. Ça n'est pas parce qu'un service est en difficulté, à cause des suppressions de postes, qu'il est incompetent.

Et ne soyons pas dupes, l'objectif de la DGFIP était très clairement d'étendre au maximum les missions qui sont de la compétence des SAPF. Et bien sûr tout cela sans tenir compte des aléas de l'immobilier qui pourraient tenter la DG de limiter la voilure des personnels dans ces structures.

Extension du périmètre des missions des SAPF

À la lecture des camarades de la [section SDNC de Solidaires Finances Publiques](#) : Le bilan tiré des deux premières années d'activité des SAPF et les résultats obtenus ont conduit à envisager une expérimentation sur l'extension des missions des SAPF dans deux domaines :

- le traitement des rejets. (Ce qui confirme les dernières positions de la DG sur ce sujet)
- le traitement de certaines reprises pour ordre (REPO).

Des groupes de travail se réunissent pour définir les modalités de mise en œuvre pratique de ces expérimentations. Plusieurs SAPF se sont positionnés pour y participer à compter du 1er janvier 2024.

Si la DGFIP porte pour objectif prioritaire de réduire les délais de publication, il en est autrement du service public de proximité et de la qualité et la fiabilisation du fichier immobilier. Si les études notariales travaillent aujourd'hui avec les SPF, nous doutons fortement qu'elles puissent le faire de la même façon avec des services délocalisés.

L'Enregistrement et le SNE où en est-on ?

Les services de l'enregistrement subissent à leur tour les effets négatifs d'une DGFIP entièrement numérisée. *Solidaires Finances Publiques* ne s'oppose pas à la possibilité pour les usagères et usagers de disposer d'un canal numérique. En revanche, nous dénonçons avec force la contrainte exercée pour utiliser ces seuls canaux, soit en obligeant légalement la télédéclaration soit en supprimant des implantations locales et des emplois obligeant de fait les usagères et usagers à opter pour l'offre dématérialisée.

La mise en place de la télédéclaration concernant les dons et les déclarations de droits sociaux non

constatées par un acte a été plus compliquée que ce qui avait été initialement envisagé.

Demain les successions

Aujourd'hui ce sont les successions qui sont dans le viseur. Elles mobiliseront les notaires. Comme avec ANF dans la publicité foncière, on peut craindre des difficultés pour les offices à maîtriser les outils, notamment pour les offices qui sous traiteront ces missions. N'oublions pas certains bugs et de nombreuses coupures qu'ont pu connaître Téléactes. Si seules les successions sans droits seront concernées par cette téléprocédure en 2024, *Solidaires Finances Publiques* s'inquiète d'ores et déjà des volontés de l'étendre aux successions avec droits. Ainsi « Les fonctionnalités nécessaires seront implémentées dans la nouvelle application GESFIE (GESTion du Fichier Immobilier et de l'Enregistrement) qui a vocation à terme à remplacer l'application FIDJI », rien de très rassurant... Les briques de Gesfie s'intégreront-elles aussi facilement ?



Le SNE : Service National d'Enregistrement

Concernant le SNE, pour faire face à cette nouvelle mission d'importance, des formations doivent être apportées aux collègues. En plus des missions d'assistance les missions de ce service ont là aussi vocation à s'étendre. Ainsi : « Le SNE exerce une mission comptable et de recouvrement : il encaisse et comptabilise tous les paiements effectués suite aux démarches en ligne. Cette fonction a vocation à prendre une place croissante au fur et à mesure de l'ouverture des services en ligne, notamment dans le cadre des déclarations de succession ». *Solidaires Finances Publiques* dénonce le regroupement des missions des SDE et SPFE, nuisant une fois de plus au service public de proximité. Par ailleurs, nous nous inquiétons du déploiement de GESFIE et de l'intégration des missions de l'enregistrement à cet applicatif.

Si le dépôt des successions est dématérialisé, qui sera en charge de la relance amiable ? Comment sera défini la compétence des services ? Qui gèrera le contentieux actuellement réparti entre les directions du domicile du défunt et la direction de la Loire ? Qui gèrera le contrôle post-dépôt ?

Et combien d'agents pour faire face aux appels téléphoniques, courriels, et courriers qui ne manqueront pas d'accompagner les dossiers visés ?

Les agentes et agents des SPFE sont par ailleurs toujours en attente d'un soutien technique pour des questions complexes. Autant de questions qu'il faudrait solutionner avant que de mettre en place une plate-forme de télédéclaration usine à gaz.

Stop aux suppressions de personnels

Les services d'enregistrement ont souvent été l'un des parents pauvres de la DGFIP. Les personnels ont, selon les départements, été parfois rebasculés dans les services de Publicité foncière pour réduire les délais de publication. Maintenant que ces délais ont commencé à réduire la DGFIP se souvient de l'existence des missions des services d'enregistrement. Aujourd'hui si on entraperçoit un regain d'intérêt pour la fiscalité patrimoniale, cela doit aboutir à un renforcement en personnels de ces services de gestion, maillon essentiel pour lutter contre la fraude aux successions, assurances vies, donations, etc.



La suite des informations sur les SPF et SDE en 2024 et donc, les sections d'Occitanie de *Solidaires Finances Publiques* vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année, qui permettent d'oublier ce marasme.